



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Paris le

Note à l'attention de

Monsieur le Directeur du cabinet du Ministre

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service
de l'accompagnement
des politiques éducatives**

**Sous-direction
de l'action éducative**

DGESCO C2
Délégué National
à la Vie Lycéenne
C2-3 n° 2019 - 0176

Affaire suivie par
Christophe Brunelle

Téléphone
01 55 55 09 34

Courriel
christophe.brunelle
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : Synthèse de la première visio-conférence entre Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et les élus lycéens des Conseils Académiques de la Vie Lycéenne et du Conseil National de la Vie Lycéenne du 3 octobre 2019.

1) Les éco-délégués et le développement durable :

Monsieur le Ministre a rappelé que l'élection des éco-délégués s'organise d'abord au niveau de la classe, l'objectif étant d'avoir un éco-délégué par classe au collège et au lycée.

Concernant la participation des éco-délégués au conseil d'administration des établissements, le sujet mérite d'être travaillé. Dans un premier temps, l'idée que les éco-délégués soient invités aux conseils d'administrations par les chefs d'établissement paraît très pertinente.

Pour les académies qui avaient déjà des éco-délégués en plus grand nombre que prévu par les textes actuels (comme celle de Créteil), il semble naturel que le nombre des éco-délégués ne soient pas diminués.

Monsieur le Ministre a encouragé l'animation des réseaux d'éco-délégués par bassin ou par entité territoriale et a félicité les élus lycéens des premières initiatives en matière de développement durable comme les forums thématiques ou les visio-conférences.

Concernant la formation des éco-délégués, Monsieur le directeur général de l'Enseignement Scolaire a indiqué que le site Eduscol sera davantage animé par des pages dédiées au développement durable, que des formations académiques sont possibles et que le CNED et Canopé proposeraient des modules et des vidéos. Monsieur le Haut-Fonctionnaire au développement durable a précisé que les sites internet du ministère de l'éducation Nationale et de la jeunesse et d'Eduscol seraient enrichis et qu'il fallait travailler sur des partenariats avec des acteurs engagés comme les musées d'histoire naturelle ou l'agence française de la biodiversité.

../..

Monsieur le Ministre a rappelé qu'il était important que les élus lycéens soient écoutés au niveau de toutes les instances, que la démocratie lycéenne devait s'emparer des sujets liés à la transition écologique et que les actions concrètes créeraient de l'émulation.

La question des moyens financiers a été soulevée et Monsieur le Ministre a précisé que les lycéens pouvaient être aidés par les établissements via les fonds de vie lycéenne et que les collectivités territoriales pouvaient aussi subventionner certains projets. En participant à la transition écologique, les établissements feront des économies en termes de factures énergétiques, de chauffage et d'isolation et ces économies peuvent être réinvesties pour d'autres projets environnementaux.

C'est en créant des consensus locaux sur les sujets liés au développement durable que notre société s'engagera davantage. Le gouvernement est pleinement mobilisé : la loi EGALIM qui encourage le non-gaspillage alimentaire et la loi portée par Brune Poirson sur l'économie circulaire en sont des exemples concrets.

Monsieur le Ministre a rappelé le soutien de l'institution sur les projets concrets en matière de développement durable et du caractère spécifique du message de l'Outre-Mer qui doit permettre un meilleur engagement de la métropole. Il est nécessaire de créer une génération d'acteurs capables de faire changer les choses pour de vrai, grâce à la science et à la participation citoyenne. L'éducation est le premier outil pour le développement durable.

Le Haut-Fonctionnaire au développement durable a souligné que de nombreuses associations travaillent à la plantation d'arbres dans les établissements en portant des projets pédagogiques autour de la biodiversité.

2) La réforme du baccalauréat :

Monsieur le Ministre a insisté sur le fait que la réforme du baccalauréat pouvait amener à un nouvel intérêt pour les conseils de classe. En effet, des conseils de classe par spécialité sont possibles.

Tout changement inquiète mais cette réforme a été faite pour les élèves.

Le grand oral délivre un signal à toute l'institution : il est nécessaire de mieux préparer tous nos élèves aux compétences orales et à la capacité d'argumenter. Le texte qui va définir cette épreuve sera prochainement rendu public et le grand oral sera lié choix des spécialités.

Le contrôle continu joue un rôle essentiel : tout le baccalauréat ne se joue pas en quelques jours et il permet d'éviter toute forme de bachotage. Monsieur le Directeur de l'enseignement scolaire a précisé que les modalités des épreuves communes seraient connues avant la Toussaint, avec une première session de janvier à mars et une seconde de mai à juin.

Les coefficients dédiés au grec et au latin sont en hausse car ces deux disciplines sont en déclin.

Concernant les épreuves de français, il y a très peu de modifications. A l'oral de français, il n'y aura pas de commentaire à apprendre par cœur.

Cette réforme crée davantage de lien entre le lycée et l'université. Grâce à Parcoursup, les attendus à l'université sont connus et le site www.horizons2021.fr est une aide précieuse à l'orientation et à l'accompagnement personnalisé. L'orientation doit mobiliser tous les adultes des établissements et au-delà. Désormais, les régions jouent un rôle plus important en termes d'orientation. En classe de seconde et en classe de première année cette année et en classe de terminale, cinquante-quatre heures annuelles sont dédiées à l'aide à l'orientation. Il n'y aura pas de suppression de postes de psychologues-conseillers d'orientation.

Enfin, la réforme du baccalauréat, en permettant aux élèves de choisir leur spécialité, doit créer davantage de participation dans les classes.

3) Sujets divers :

Le vote dématérialisé pour les élections aux instances lycéennes n'est pas facile à mettre en place. Pour le moment, les établissements peuvent permettre aux lycéens de voter de façon électronique pour les élections aux Conseils de Vie Lycéenne (CVL).

Concernant la formation des élus lycéens, Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire a précisé qu'une réflexion était en cours avec le Délégué national à la vie lycéenne (DNVL).

Enfin, Monsieur le Ministre a rappelé que la lutte contre l'homophobie, le harcèlement scolaire et toutes les formations de discriminations sont des priorités du ministère et des sujets de travail pour le conseil national à la vie lycéenne.